



Assemblée générale

Distr. générale
18 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 97 e) de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

Missiles

Rapport du Secrétaire général

Additif*

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses reçues des États Membres	2
République islamique d'Iran	2

* Les informations figurant dans le présent additif ont été reçues après la présentation du rapport principal.



II. Réponses reçues des États Membres

République islamique d'Iran

[Original : anglais]
[30 septembre 2010]

1. En raison de sa nature et de sa complexité, la question des missiles nécessite une démarche globale, équilibrée et non discriminatoire. Afin de répondre à cette nécessité, le point intitulé « La question des missiles sous tous ses aspects » a été inscrit pour la première fois à l'ordre du jour de l'Assemblée générale en 1999, sur proposition de la République islamique d'Iran. Depuis, l'examen de cette question à l'ONU a beaucoup progressé.
2. La République islamique d'Iran accueille favorablement le rapport du Secrétaire général (A/63/176) sans pour autant adhérer à l'ensemble des vues qui y sont exprimées. Compte tenu de la complexité du sujet, l'élaboration de ce rapport constitue une avancée dans le traitement de la question des missiles sous tous ses aspects par l'ONU. Comme mentionné dans le rapport, le Groupe d'experts est parvenu à débattre de points essentiels relatifs à la question des missiles et a recensé un certain nombre d'éléments, énumérés aux paragraphes 17 à 21, qui devront être examinés lors des futurs débats sur la question des missiles sous tous ses aspects.
3. Relativement aux alinéas 17 b) et 17 h), la République islamique d'Iran considère que, lors de l'examen de la question des missiles sous tous ses aspects, il faut distinguer les ogives classiques des ogives non classiques. À l'heure actuelle, ce sont les missiles balistiques et de croisière équipés d'ogives non classiques qui menacent le plus gravement la paix et la sécurité internationales. Nous sommes profondément inquiets de constater que les missiles à ogives nucléaires continuent de jouer un rôle important dans la doctrine de certains États, ainsi que mentionné au paragraphe 13 du rapport. Comme il est préconisé à l'alinéa 17 h), la menace constituée par les missiles à charge non classique devrait se voir accorder le plus haut degré de priorité dans le cadre de toute démarche concernant la question des missiles entreprise à l'ONU.
4. Relativement au paragraphe 20 du rapport, l'Iran souligne la nécessité de traiter la question complexe des missiles sous tous ses aspects par une démarche globale, équilibrée et non discriminatoire qui doit inclure les aspects classiques et non classiques du sujet ainsi que les applications pacifiques et civiles de la technologie des missiles. Cette démarche doit également tenir compte des préoccupations des États en matière de sécurité et de leurs besoins en moyens de défense classiques. Les préoccupations liées à la sécurité sont plus manifestes dans les régions où des forces extrarégionales sont présentes et où les traités internationaux interdisant les armes de destruction massive ne sont pas encore universellement respectés.
5. Relativement à l'alinéa 17 e), la République islamique d'Iran adhère sans réserve à l'idée que toute démarche globale et équilibrée concernant la question des missiles sous tous ses aspects devrait inclure la question du recours à la technologie des lanceurs spatiaux pour des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Toutefois, nous sommes en désaccord avec ceux qui préconisent de refuser aux pays en développement l'accès à la technologie spatiale civile, en invoquant des prétextes sécuritaires. Certains pays en développement ont cherché à

se doter de leurs propres lanceurs de satellites et à obtenir un accès indépendant à l'espace pour les raisons suivantes : contribution croissante des dispositifs spatiaux à toute une gamme d'entreprises humaines, nombre limité de pays fournissant des services de transport spatial à caractère commercial, coût élevé de ces services susceptibles par ailleurs d'être utilisés pour des motifs politiques et interrompus, comme des exemples récents l'ont montré. Pour trouver un équilibre entre les considérations de sécurité et les besoins croissants en matière d'application civile de la technologie des lanceurs spatiaux, l'Iran demande que soient conclus à l'échelle mondiale et régionale des accords visant à promouvoir une coopération internationale prévisible et sûre dans ce domaine.

6. Quant aux initiatives prises en dehors de l'ONU, nous pensons qu'elles présentent des inconvénients fondamentaux tels que le manque de transparence des processus, la priorité exclusive accordée à la non-prolifération et au contrôle des exportations, le désintérêt total à l'égard de l'objectif de désarmement, l'application partielle des mesures de non-prolifération et la création d'obstacles entravant l'accès des pays en développement à la technologie spatiale à visée pacifique. Ces inconvénients ont empêché ces initiatives d'obtenir une adhésion et une légitimité universelles.

7. Comme mentionné au paragraphe 16 du rapport, la mise au point de systèmes de défense antimissiles (à l'échelle régionale et mondiale) et l'incidence de ces systèmes sur la paix et la sécurité internationales ont été au cœur des débats du Groupe d'experts. Nous pensons que les efforts spécifiques visant à mettre au point et à déployer des systèmes de défense antimissiles tels que Aegis et Thaad (Terminal High Altitude Area Defense), que mènent actuellement des forces extrarégionales dans certaines régions pourraient compromettre la paix et la stabilité aux niveaux régional et international et, en conséquence, ouvrir la voie à une course aux armements à l'échelle régionale et mondiale.

8. Le rapport souligne le rôle important de l'ONU, qui offre un mécanisme efficace pour définir et développer des terrains d'entente. La République islamique d'Iran considère que l'ONU, qui est l'instance internationale la plus ouverte et la plus représentative, est le lieu de discussion approprié pour rechercher et consolider de tels terrains d'entente sur la question complexe des missiles. Elle considère qu'il est important, sous l'égide de l'ONU, de continuer à débattre de la question des missiles sous tous ses aspects de manière globale, équilibrée et non discriminatoire et qu'il est souhaitable de le faire en concentrant plus particulièrement l'attention sur les terrains d'entente. En accord avec la conclusion figurant au paragraphe 21 du rapport, nous pensons qu'il serait utile d'essayer, à l'étape suivante des débats, de rapprocher les points de vue sur la manière de cataloguer et de décrire les missiles.